
**Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis no 25 - 2017 – DISREN -
Demande de crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape d'un pôle de
tourisme de nature à la Givrine.**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc formée de Mme Gudrun Russig et de MM Robert Derbigny et Gérard Mury s'est réunie le 25 octobre 2017 au siège du Conseil Régional en présence de M. Gérard Produit, responsable Culture, Tourisme & Sport du CoDir, de M. Patrick Freudiger, Secrétaire Général et de M. Alexis Lacroix, chargé de projet tourisme et nature. Nous les remercions de leurs explications détaillées qui nous ont données entière satisfaction. MM. Gerhard Odermatt et François Vautier étaient excusés.

Le projet de réalisation d'un pôle de tourisme et nature à la Givrine fait suite à l'adoption du PPA Givrine en 2009 auquel le Conseil Régional a historiquement contribué. Ce PPA a en particulier réglé avec les communes concernées les processus d'indemnisation et de compensation des surfaces agricoles ainsi que la prise en compte des pratiques agricoles existantes sur le site de la Givrine.

La première étape de ce projet consiste en la réalisation du parking et de trois passages sous voie permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Sécuriser et canaliser les déplacements des piétons sur le site
- Fluidifier la circulation sur la route cantonale tout en la modérant
- Sécuriser le carrefour devant le restaurant de la Givrine avec le passage à niveau
- Supprimer le parking sauvage
- Permettre aux dameuses et autres engins de passer sous la route très fréquentée (tunnel élargi)
- Améliorer les conditions d'accueil du public
- Rendre le parage payant afin de rentabiliser les investissements et les coûts de maintenance comme le déneigement
- Promouvoir la mobilité douce : parking prévu pour le co-voiturage des frontaliers, avec un tarif pas encore arrêté
- Multiplier les accès aux sports de nature : du ski de fonds en passant par la randonnée, sans oublier les raquettes et les vélos tout terrain.

La commission est unanime à reconnaître la pertinence de ce projet.

Nous avons également été informés sur de futurs projets qui incluront des infrastructures comme un centre d'accueil, point de départ pour toutes sortes d'activités sportives, environnementales et récréatives - actuellement encore au stade de réflexions.

Le secteur du col de la Givrine est un lieu de loisirs populaires pour l'ensemble de la côte vaudoise, du canton de Genève et de la France voisine, et ce à travers toutes les saisons. La dimension régionale de ce projet ne soulève aucune objection de la part de la commission.

Ce projet s'inscrit donc dans le mécanisme DISREN et les cercles porteurs et solidaires tels que définis par le CODIR sont approuvés à l'unanimité de la commission qui toutefois regrette que les

communes n'ayant pas adhéré au DISREN - et lesquelles vont à n'en pas douter bénéficier de cette réalisation - se désolidarisent de son financement.

Notre commission recommande au CODIR ainsi qu'aux communes porteuses de négocier une participation des communes non DISREN et d'informer le Conseil Intercommunal du résultat de leurs efforts.

Conclusion :

Après Etude de ce préavis n°25-2017, la commission ad hoc vous recommande d'accorder le crédit de CHF 260'772.- pour la réalisation de la première étape du PPA de la Givrine, d'imputer le montant total de CHF 260'772.- sur le compte DISREN 140.3185 et d'accepter la participation solidaire à hauteur de 74.6% de la part régionale.

Pour la commission ad hoc :

Robert Derbigny

Gudrun Russig

Gérard Mury (rapporteur)

Nyon, le 14 novembre 2017